



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2024-0130

D É C I S I O N

Demande de Subvention auprès du Fonds Vert
TRANSITION ENERGETIQUE : Accompagnement des particuliers et des entreprises dans les projets photovoltaïques et la rénovation énergétique

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DL2021-0200 en date du 20 septembre 2021 portant délégation d'attribution de l'organe délibérant au Président pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Vu le dispositif « Appui à l'ingénierie » du Fonds Vert,

Considérant que via le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté de Communes Albères, Côte Vermeille, Illibérus et les communes membres se sont engagées à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans ce plan d'actions ;
Considérant qu'à l'élaboration du PCAET, la CC ACVI s'est engagée à être Territoire à Energie Positive en 2050 (TEPOS), à l'image de la Région Occitanie,

Considérant que dans l'orientation stratégique n°4 du PCAET : Vers un territoire producteur de sa propre énergie ; et plus précisément dans la fiche action n°21 : Inciter à l'implantation du photovoltaïque public et privé ; la CC ACVI a commencé à mener des actions comme la réalisation du cadastre solaire et souhaite poursuivre ce travail d'information et d'incitation.

Considérant que l'outil cadastre solaire mis à disposition des habitants du territoire de la CC ACVI est un outil technique très puissant que l'on doit valoriser davantage afin d'atteindre les objectifs du PCAET.

Considérant qu'un appui technique par un bureau d'étude spécialisé facilitera le passage à l'acte des habitants vers le photovoltaïque en toiture.

Considérant également que des actions de communication massives au travers de réunions publiques et des soirées de la thermographie, seront bénéfiques pour la transition énergétique de notre territoire.

Considérant que le montant estimatif du projet d'information et d'accompagnement technique de la population et des entreprises dans leur transition énergétique ; projets photovoltaïques et rénovation énergétique, est de 39 600 € HT.

Considérant que ce projet est susceptible de recevoir une aide financière du Fonds Vert.

DECIDE

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240703-DC2024-0130-AU
Date de télétransmission : 25/07/2024
Date de réception préfecture : 25/07/2024

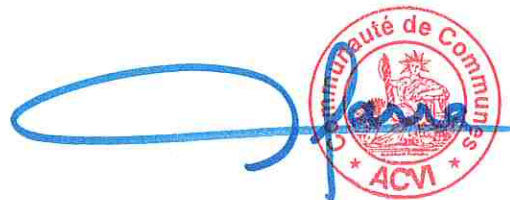
ARTICLE 1 : DE SOLLICITER l'aide financière du Fonds Verts à hauteur de 10 000 € (25.25 %).

ARTICLE 2 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier.

ARTICLE 3 : DE RENDRE COMPTE de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 03/07/2024

A handwritten signature in blue ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes" at the top and "ACVI" at the bottom, with a central emblem.

Le président

Antoine PARRA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.